



Direction générale du travail • Février 2024

# Bilan des conditions de travail en 2022

## Sommaire

Introduction .....	2
La loi du 2 août 2021 .....	3
<b>Presque tous les textes d'application de la loi ont été publiés</b> .....	3
Comment fonctionnent des services de prévention ? .....	4
Une grande enquête pour mieux connaître les services de prévention ...	4
Que proposent les services de prévention ? .....	5
Le 4 <sup>ième</sup> Plan de Santé au Travail ou PST 4 .....	6
Éviter les accidents du travail graves et mortels .....	6
Améliorer la santé des femmes au travail .....	7
Éviter les accidents de la route professionnels .....	8
Les autres actions pour améliorer les conditions de travail .....	9
<b>Aider les entreprises à supprimer l'amiante</b> .....	9
Les réunions de travail ont été organisées au niveau national .....	10
Des accords sont signés dans les secteurs professionnels et dans les entreprises .....	10
<b>La Présidence française de l'Union européenne</b> .....	11

## Introduction

Pierre Ramain est le Directeur général du Travail au ministère chargé du travail.

Il explique que 2 sujets étaient importants pour ce ministère en 2022 :

- l'application de la loi du 2 août 2021
- la suite du 4<sup>ème</sup> plan de santé au travail ou PST 4.

Le PST 4 prévoit beaucoup d'actions différentes.

Parmi ces actions, certaines sont prioritaires comme la Prévention des Accidents du Travail Graves et Mortels on dit aussi la PATGM.

La prévention au travail

ce sont toutes les actions à faire pour :

- éviter d'avoir une maladie liée au travail,
- éviter un accident au travail ou en allant au travail.



La France était la Présidente de l'Union européenne de janvier à juin 2022.

La Direction générale du travail a travaillé sur plusieurs sujets avec les autres pays européens comme :

- la santé au travail
- la sécurité au travail.



## La loi du 2 août 2021

La loi du 2 août 2021 est importante pour les travailleurs et pour les entreprises.



Cette loi permet par exemple :

- de mieux prévoir les risques pour la santé des travailleurs
- de faire de la prévention au travail
- d'éviter que des travailleurs quittent leur travail :
  - pour des raisons de santé,
  - **parce qu'ils ne peuvent plus travailler correctement.**

Le ministère appelle cela la désinsertion professionnelle.

### **Presque tous les textes d'application de la loi** ont été publiés



Le gouvernement doit souvent publier des textes qui disent comment faire pour appliquer une loi.

Ces textes s'appellent des **décrets d'application**.

16 décrets d'application de cette loi ont été publiés en 2022.

Ces décrets permettent d'appliquer presque toutes les actions prévues par la loi du 2 août 2021.



## Comment fonctionnent les services de prévention ?

Les services de prévention au travail s'appellent des SPST.  
SPST veut dire Services de Prévention et de Santé au Travail.  
Ce sont les personnes qui s'occupent de la santé au travail  
comme les médecins ou les infirmiers du travail.

### Une grande enquête pour mieux connaître les services de prévention

La loi du 2 août 2021 prévoit  
de faire des enquêtes sur les SPST.  
La 1<sup>ère</sup> enquête a eu lieu en 2023.  
Cette enquête dit que :



- Les SPST **s'occupent**  
de 2 travailleurs sur 3 en France.  
Cela fait 17 millions de travailleurs.
- Les SPST font 8 millions de visites en 1 an.  
Environ 1 visite sur 3 est faite  
par un infirmier en santé au travail.
- En 2022, les SPST ont fait  
plus de 800 000 actions de prévention  
dans les entreprises  
par exemple :
  - informer les entreprises et les travailleurs  
des risques pour la santé,  
de certains produits comme les produits chimiques
  - faire des vaccinations **s'il y en a besoin**.



## Que proposent les services de prévention ?

La loi du 2 août 2021 fait évoluer les Services de Prévention et de Santé au Travail ou SPST.

Dans chaque région, les représentants de l'État signent un contrat avec les représentants des SPST. Ce contrat dit quels sont les objectifs du SPST pour les prochaines années.

Le contrat **s'appelle** CPOM, ce qui veut dire Contrat **Pluriannuel d'Objectif** et de Moyens.

La loi dit quels sont les services que doivent proposer tous les SPST. Le ministère chargé du travail appelle cela **l'offre**-socle de services.

Ce sont des services comme :

- repérer les activités à risque pour les travailleurs, quand il y a des produits dangereux par exemple
- donner des conseils aux entreprises et aux travailleurs pour éviter les accidents au travail
- suivre la santé de chaque travailleur
- éviter que des travailleurs quittent leur emploi pour des raisons de santé.

**Cela s'** appelle la désinsertion professionnelle.



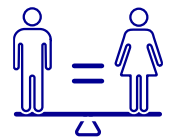
## Le 4ième Plan de Santé au Travail ou PST 4

Le ministère chargé du travail écrit un Plan Santé au Travail tous les 4 ans.

Le PST 4 concerne les années 2021 à 2025.

Il dit ce qui est fait pour améliorer la santé au travail par exemple :

- mieux repérer les principaux risques pour la santé
- mieux faire le lien entre la santé au travail et la santé dans la vie de tous les jours.  
Par exemple si un travailleur dort mal chez lui, il fera peut-être mal certains gestes au travail et se blessera au travail.
- réduire les inégalités entre les femmes et les hommes dans la santé au travail



## Éviter les accidents du travail graves et mortels

Le ministère chargé du travail a fait un Plan de Prévention des Accidents du Travail Graves et Mortels, ou PATGM.

Ce plan a permis par exemple de :

- mieux expliquer aux travailleurs les risques sur la route  
**ou les risques de chutes lorsqu'on est en hauteur**
- mieux informer les travailleurs qui ne parlent pas français pour les informer sur les risques



- faire une liste des principales consignes à donner aux nouveaux embauchés pour éviter les accidents

## Améliorer la santé des femmes au travail

Le 4<sup>ème</sup> Plan Santé au Travail ou PST 4 parle de la santé des femmes.

Il faut faire plus attention aux risques que rencontrent les femmes au travail.

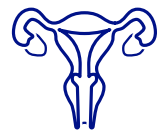
Par exemple :

- la fatigue nerveuse pour les infirmières quand elles travaillent la nuit,
- les Troubles Musculo-Squelettiques ou TMS, pour les aides à domicile quand elles soulèvent des personnes âgées par exemple.



Il faut aussi faire connaître aux employeurs les maladies des femmes qui ne se voient pas comme :

- le cancer du sein.
- **l'endométriose**, une maladie des organes de reproduction de la femme.



Enfin, il faut éviter les violences sexistes et sexuelles au travail.

Les entreprises doivent pouvoir repérer les violences entre les femmes et les hommes dans le couple.

Cela **s'appelle les** violences conjugales.



## Éviter les accidents de la route professionnels

Les accidents de la route sont la 1<sup>ère</sup> cause de mort au travail.



Ce risque est plus important dans certains secteurs professionnels.

2 secteurs professionnels ont mieux expliqué ces risques à leurs employés en 2022, :

- le secteur agricole avec la Mutualité Sociale Agricole, la MSA
- le secteur du bâtiment et des travaux public **avec un organisme qui s'appelle OPPBTP.**  
OPPBTP veut dire Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics.





## Les autres actions

### pour améliorer les conditions de travail

#### Aider les entreprises à supprimer **l'amiante**

L'amiante est une sorte de fibre naturelle.

Par exemple, elle est très utile pour isoler les bâtiments.

Les scientifiques ont découvert

que **l'amiante** est dangereuse

pour la santé des travailleurs.

Aujourd'hui, le gouvernement veut aider

les entreprises à supprimer l'amiante dans leurs bâtiments.

Il a créé un site internet qui s'appelle

<https://www.dematamiante.travail.gouv.fr/>

et qui s'écrit **DEMAT@MIANTE**.

Ce site internet permet aux entreprises

de dire quels travaux elles font

pour supprimer l'amiante de leurs bâtiments.



## Les réunions de travail ont été organisées au niveau national

Il existe pour toute la France  
un Comité National de Prévention  
et de Santé au Travail ou CNPST.



En 2022, le CNPST a :

- travaillé sur le fonctionnement des SPST,  
**dont nous avons parlé dans les pages d'avant**
- commencé à compter les formations sur la santé  
et la sécurité au travail suivies par les travailleurs.  
**C'est ce qu'on appelle le passeport de prévention.**

## Des accords sont signés dans les secteurs professionnels et dans les entreprises

Les entreprises et les secteurs professionnels  
ont signés beaucoup de textes.

**ces textes s'appellent aussi des accords.**

Ces textes pour lesquels tout le monde

**est d'accord** sont importants

pour organiser le travail dans les entreprises.

En 2022, 6 000 accords signés  
avaient une partie sur la qualité  
de vie et les conditions de travail.



2 accords sur 3 parlaient aussi du télétravail.

**Le télétravail est le travail qu'on fait**

à distance depuis un ordinateur.



## La Présidence française de l'Union européenne

Pendant la Présidence française de l'Union européenne,  
la Direction générale du travail a :



- organisé une conférence sur les cancers professionnels
- travaillé sur **l'emballage** des produits chimiques pour mieux faire la différence entre les différents produits
- travaillé sur les règles à prévoir **sur la fabrication et l'utilisation** des machines pour protéger tous les travailleurs européens



[Com'access](#) a adapté ce document accessible à tous avec la méthode du Facile A Lire et à Comprendre. On dit aussi FALC. Pour en savoir plus sur le FALC vous pouvez aller sur le site : [www.inclusion-europe.eu/easy-to-read](http://www.inclusion-europe.eu/easy-to-read)  
© Logo européen Facile à lire : Inclusion Europe

Les pictogrammes viennent de la banque d'images ©Flaticon et du ©Service d'Information du Gouvernement

Nous remercions vivement Bernard LINDERER et Marc THOMAS de la Résidence de la Lande à Betton (35) pour la relecture et la validation du document.

